



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT D'AVRIL 2023

a mis en forme : Première page différente

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association burundaise pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
CAFOB	: Collectif des Associations Féminines et ONGs au Burundi
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la
FDD	Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
EUSEBU	: Eglise de l'Unité de Saint Esprit au Burundi
ETB	: Ecole Technique de Bubanza
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FECABU	: Fraternité Evangélique du Christ en Afrique au Burundi
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois d'Avril 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention de nos observateurs des droits humains.

Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été très nombreux mais les principaux sont liés aux *attaques et embuscades tendues par des personnes armées en province Rutana et Bururi*, aux *punitions meurtrières imposées aux enfants par leurs parents en province Rumonge, Kayanza et Gitega* et aux *éboulements de terrain qui ont fait des morts en province Kayanza*.

Dans le domaine politique, notre rapport souligne *la paralysie des activités en commune Buhiga, province Karuzi suite aux festivités qui ont été organisées par le parti CNDD-FDD et la destruction d'une permanence du parti CNL en commune Ryansoro, province Gitega*.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que des jugements des crimes de flagrance.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir autant que faire se peut les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres sont épinglés. En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Cinquièmement, notre rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois d'Avril 2023 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Une fille brûlée en commune et province Rumonge

Le 1^{er} avril 2023, vers 7 heures du matin, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, Chadia Munezero, âgée de 17 ans, originaire de la colline Musenyi, commune Songa, province Bururi, a été brûlée par Daphrose Niyonizigiye, tutrice. Selon des sources sur place, la fille a été accusée d'avoir volé de l'argent. Par après, la jeune fille a été enfermée dans la maison pendant 3 jours et la tutrice ne lui a donné ni nourriture ni soins médicaux. Selon les mêmes sources, Daphrose Niyonizigiye a été arrêtée le 3 avril 2023 sur l'ordre de l'OPJ du commissariat de police Rumonge. Cette fille n'est pas reconnue par son père et elle a grandi chez ses grands-parents tandis que sa mère a été épousée par un autre homme qui ne voulait pas qu'elle amène sa fille.

2-Un enfant brûlé en commune et province Kayanza

Le 4 avril 2023, sur la colline Mwendu, commune et province Kayanza, Alice Irankunda, âgée de 11 ans, a été brûlée sur le bras droit par son père Miburo alias Gaparata. Selon des sources sur place, le père a fait plonger la main droite de sa fille dans le feu en l'accusant de lui avoir volé 2.000 FBU. Selon des sources sur place, la mère de l'enfant était en commune Rango pour des travaux de champs. Selon les mêmes sources, le 7 avril 2023, après le retour à la maison de la mère de la fille, elle a porté plainte auprès du chef de colline qui a plaidé en faveur de l'enfant afin de lui faire bénéficier une assistance médicale. Miburo avait déjà pris le large.

3-Un enfant brûlé en commune Bugendana, province Gitega

Le 5 avril 2023, vers 15 heures, sur la sous colline Ruyogoro, colline Rwingiri, commune Bugendana, province Gitega, Cédric Irankunda, âgé de 12 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Mwurire de la même commune, a été brûlé au pied droit par ses parents à l'aide des feuilles de bananeraies. Selon des sources sur place, l'enfant était rentré de l'école et avait demandé de la nourriture à ses parents mais ces derniers avaient refusé de la lui donner alors que la nourriture était déjà cuite et était conservée dans une marmite. Vers 15 heures, l'enfant s'est servi de la nourriture en cachette. Sa mère l'a ligoté à l'aide d'une corde avant de l'attacher sur un bananier. Selon les mêmes sources, il a été enfermé dans une maison pendant quelques jours avant l'intervention des voisins qui ont évacué l'enfant vers le bureau communal au moment où ses parents étaient aux travaux champêtres.

4-Deux personnes mortes suite aux éboulements de terrains en commune et province Kayanza

Le 6 avril 2023, sur la colline Ntarambo, zone Kabuye, commune et province Kayanza, Célestin Miburo, âgé de 34 ans, père de 3 enfants et Eric Ngejeha, âgé de 29 ans, père de 3 enfants, sont morts suite à un éboulement de terre lorsqu'ils étaient dans un trou en train de chercher des pierres de construction. Selon des sources sur place, 8 autres personnes ont été blessées et ont été évacuées vers l'hôpital de Ngozi. Selon les mêmes sources, les victimes ont été enterrées immédiatement car leurs corps étaient complètement fracassés.

5- Une personne morte en commune Bugendana, province Gitega

Le 9 avril 2023, vers 21 heures, sur la colline Mwurire, commune Bugendana, province Gitega, Vianney Banzizubusa, âgé de 33 ans, marié, enseignant à l'ECOFO Kivogero, résidant sur la colline Nkanda, zone Mutoyi, de la même commune s'est suicidé à l'aide d'une corde suspendue à un arbre. Selon des sources sur place, il avait passé la journée dans sa boutique où il exerçait un petit commerce. Il est arrivé à son domicile vers 20 heures et quelques temps après, il a laissé un écrit sur la table au moment où sa femme était à la cuisine. Selon les mêmes sources, sa femme est retournée dans la maison quelques temps après, a lu le papier laissé par son mari et a directement alerté ses voisins. Sur cet écrit, il y avait : « je ne peux pas résister aux dettes contractées dans la micro finance TURAME et dans une autre banque. Je préfère mettre fin à ma vie, je ne vois pas comment rembourser ces dettes ».

6- Une femme grièvement blessée en commune et province Rumonge

Le 10 avril 2023, sur la sous colline Nyakara, colline Rukinga, zone, commune et province Rumonge, M., H., âgée de 55 ans, a été blessée au niveau de la tête à l'aide d'une houe par son fils Hassani Mbonihankuye, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime intervenait pour l'empêcher de frapper sa femme qui avait récemment mis au monde par césarienne. Selon les mêmes sources, Hassani M. a été arrêté et conduit au cachot de police du commissariat communal de Rumonge tandis que la victime a été conduite à l'hôpital Amahoro de Birimba où elle a été alitée.

7- Une personne blessée dans une attaque des personnes armées en commune Giharo, province Rutana

Le 14 avril 2023, vers 9 heures, sur la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana, un enfant du prénom Moïse, commerçant de cette colline, a été blessé au niveau du bras par des gens non identifiés armés de fusil. Selon des sources sur place, Moïse rentrait avec son enfant et a été attaqué devant le portail de la clôture de sa maison. Ces agresseurs lui ont volé une somme d'argent qu'il avait dans ses poches. Deux personnes ont été arrêtées mais les fusils utilisés n'ont pas été retrouvés.

8- Un homme blessé dans une embuscade tendue par des malfaiteurs en commune et province Bururi

Dans la nuit du 14 avril 2023, au quartier Kabuye, commune et province Bururi, Edouard Hatungimana, âgé de 65 ans, retraité des FAB, veilleur de l'hôtel Niricade du chef-lieu de cette province, a été blessé au niveau de la tête et des doigts à coups de machettes par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Edouard Hatungimana rentrait chez lui sur la colline Kabuye, commune et province Bururi quand il est tombé dans une embuscade tendue par des malfaiteurs.

9- Un nouveau-né tué en commune Matongo, province Kayanza

Le 17 avril 2023, vers 10 heures, sur la colline Kinyovu, zone Kabuye commune Matongo, province Kayanza, un nouveau-né a été retrouvé mort dans une toilette. Selon des sources sur place, Violette Nduwayezu, âgée de 22 ans, cultivatrice, a mis au monde et a jeté son enfant dans une toilette. Selon la mère de violette, elle a entendu l'enfant pleurer dans la toilette et a crié au secours. Des voisins qui sont intervenus ont trouvé l'enfant déjà mort. Selon les mêmes sources, cette fille a été arrêtée et conduite au cachot de la commune Matongo avant d'être transférée au cachot de la PJ de Kayanza.

II.2. Du contexte politique

1- Paralysie des activités en commune Buhiga, province Karuzi suite aux festivités organisées par le parti CNDD-FDD

Le 1^{er} avril 2023, au centre de la commune Buhiga, province Karuzi, des membres de la milice Imbonerakure de cette commune ont exigé la fermeture de toutes les boutiques et l'arrêt d'autres activités suite aux festivités du parti CNDD-FDD dans le cadre de la célébration d'une journée dédiée à l'inauguration des maisons des vulnérables construites par ledit parti. Selon des sources sur place, seuls des agents des pharmacies ont continué à travailler. Selon des sources sur place, même les élèves de l'ECOFO Buhiga ont été forcés de participer dans ces festivités par Landry Munezero, représentant communal des Imbonerakure mais il leur avait dit qu'ils venaient pour des cours de rattrapage. Selon les mêmes sources, les membres de la milice Imbonerakure ont commencé à sillonner les quartiers du centre Buhiga en courant au rythme des chants de leur parti depuis le matin jusqu'à 11 heures avant d'effectuer un long défilé jusqu'au stade de la zone Buhiga et qui a pris fin vers 13 heures. C'est à ce stade que les festivités proprement dites ont eu lieu.

2- Une permanence du parti CNL détruite en commune Ryansoro, province Gitega

Le 7 avril 2023, sur la colline Ngaruzwa, commune Ryansoro, province Gitega, une permanence du parti CNL construite sur cette colline a été détruite par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, le 25 mars 2023, Noël Barakamfitye, chef de cette colline, accompagné par son fils Jean Claude Uwizeye, David Niyomwungere et Livingstone Harerimana, tous membres de la milice Imbonerakure avaient perturbé une réunion organisée par des membres du parti CNL dans leur permanence zonale et ils avaient menacé que même leur fête en préparation n'aura pas lieu tant qu'il est le chef de cette colline.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois d'Avril 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également les cas des personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que les jugements en procédure de de flagrance prononcés par les TGI dans certaines provinces du pays.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois d'Avril 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Deux personnes arrêtées en commune Giharo, province Rutana

Le 1^{er} avril 2023, au chef-lieu de la commune Giharo, province Rutana, Désiré Ndayisaba, chauffeur de la commune Giharo et Egide Nyambere alias Kayuki, planton communal de Giharo, membre de la milice Imbonerakure, ont été arrêtés par la police et conduits au cahot du commissariat communal de Giharo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de fraude de 200 litres d'essence qu'ils avaient pris à la station de Rubaho et les ont transportés dans des bidons à bord du véhicule communal de Giharo. Selon les mêmes sources, ils avaient dit à un pompiste que le carburant était commandé par l'administratrice communale de Giharo, mais cette dernière l'a contesté.

2- Une femme arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

Le 4 avril 2023, sur la colline Bisha, commune Rusaka, province Mwaro, Florence Kamikazi, cultivatrice, a été arrêtée par l'OPJ Charles Ndayishimiye du commissariat provincial de police de Mwaro. Selon des sources sur place, Florence Kamikazi a été accusée d'avoir mordu son mari ex-FAB au niveau du genou gauche, Cette femme rentrait tard dans la nuit, vers 23 heures et son mari allait lui ouvrir la porte de la chambre à coucher quand cet incident est survenu. Selon les mêmes sources, Emery avait caché l'affaire et il n'avait pas eu des soins de santé d'où sa blessure s'est infectée. Cette victime a été prise en charge médicale par le CDS de la Croix Rouge de Mwaro avec l'appui du CAFOB.

3- Trente-deux hommes et vingt-neuf femmes arrêtés en commune et province Ngozi

Le 4 avril 2023, vers 16 heures, au quartier Kinyami II, commune et province Ngozi, trente-deux hommes et vingt-neuf femmes adeptes d'une église appelée World's Glory Church of Christ ont été arrêtés et conduits au cachot de la police judiciaire de Ngozi sur l'ordre de l'administrateur communal de Ngozi, Joseph Martin Bucumi. Selon des sources sur place, ces personnes étaient en train de prier dans une maison familiale du pasteur de cette église, Jean Marie Hatungimana.

4- Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Ryansoro, province Gitega

Le 6 avril 2023, sur la colline Ngaruzwa, commune Ryansoro, province Gitega, Pierre Claver Nduwumakama, cultivateur, âgé de 36 ans, Berchmans Bankuwunguka, cultivateur, âgé de 38 ans et Rénovat Kezakimana, chômeur de niveau D7, âgé de 29 ans, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre de l'OPJ Gad Bizimana. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de police de Gitega. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir battu un chef de colline le 26 mars 2023. Toutefois, des membres du parti CNDD-FDD qui étaient avec lui au cabaret ont indiqué que ce chef de colline était ivre et il est tombé au moment où il rentrait. L'OPJ Gad Bizimana a refusé d'écouter des témoins à décharge en faveur de ces membres du parti CNL.

5- Trois personnes arrêtées en commune et province Ngozi

Le 13 avril 2023, vers 7 heures, dans le marais de Nyakijima, colline Shango, commune et province Ngozi, Cathérine Havyarimana, âgée de 60 ans et ses fils Enock Mpawenimana, âgé 18 ans et Abraham Bigirimana, âgé de 18 ans, enfant adoptif, tous de la sous-colline Taba, colline Gisagara, ont été arrêtés par Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de détruire des champs de riz. Selon les mêmes sources, les victimes avaient retardé le sarclage et l'administrateur avait saisi leur champ et l'a distribué à la coopérative Sangwe. Ils ont été conduits au cachot de la PJ pour subir l'interrogatoire.

6- Deux personnes arrêtées en commune et province Kirundo

Le 24 avril 2023, à l'ETP Murama, commune et province Kirundo, Gloriose Murasandonyi, encadreuse et Jean Pierre Majambere, directeur technique, ont été arrêtés et conduits au cachot du parquet Kirundo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés par leur directeur Marc Nduwamahoro, membre du parti CNDD-FDD, d'avoir volé des diplômes des élèves du cycle post-fondamental de l'année scolaire 2021-2022. Après une annonce d'une décision du Ministre de l'Éducation Nationale que tout directeur qui n'avait pas encore déposé les diplômes au Ministère sera puni, ce directeur a porté plainte au parquet de la République de Kirundo sans toutefois organiser la réunion du staff pour étudier ce cas. Le procureur a convoqué l'encadreuse et celle-ci lui a indiqué qu'elle n'a même pas vu ces diplômes. Ses collègues ont envoyé leur directeur technique pour défendre l'encadreuse et lui aussi a été arrêté. Le lendemain, le DCE a organisé une descente sur cette école et a trouvé ces diplômes cachés au tiroir de l'armoire du directeur de l'école. Gloriose Murasandonyi et Jean Pierre Majambere ont été alors libérés.

7- Une personne arrêtée en commune Gihanga, province Bubanza

Le 24 avril 2023, en commune Gihanga, province Bubanza, Anthère Nzohabonayo, âgé de 55 ans, chef de secteur Kizina a été arrêté et retenu au cachot. Selon des sources sur place, il a été appelé au téléphone par le Gouverneur de la province Bubanza, Cléophas Nizigiyimana et ce dernier a directement ordonné sa rétention. Depuis lors, la victime n'a pas encore été signifiée du motif de son arrestation.

8- Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 27 avril 2023, au chef-lieu de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Rubin Nkongoro et Eliachim Ciza respectivement catéchiste et diacre à la succursale Ngabwe de l'ESEUBU ont été arrêtés par l'OPJ lorsqu'ils répondaient à une convocation et ils ont directement été conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir refusé de remettre les instruments de l'orchestre musical comprenant des pianos et des guitares appartenant à cette succursale. Selon les mêmes sources, ces instruments ne sont pas conservés par les 2 personnes arrêtées. Selon nos sources, depuis le début du conflit de contestation les leaders en place de cette mission de Nyanza-lac en 2021, cette succursale avait fermé ses portes et les fidèles étaient allés prier à l'Église FECABU.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Une personne enlevée en commune Ntampangwa, Bujumbura Mairie

Le 11 avril 2023, vers 19 heures, au quartier Bukirasazi, zone Kinama, commune Ntampangwa, Bujumbura Mairie, François Minyaka, âgé de 60 ans, a été tabassé à son domicile par 4 personnes non identifiées en tenue civile et a été embarqué à bord d'un véhicule de marque Toyota Pick-up à vitres teintées et sans numéro d'immatriculation, vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, François Minyaka a été tabassé et embarqué vers une destination inconnue après quelques discussions sur les lieux où se trouvent Minyaka Djuma et sa femme, Sylvie Sibomana, membres du parti CNL qui étaient introuvables à leur résidence habituelle de Mutanga Nord alors que leurs enfants se trouvaient chez François Minyaka, leur grand-père. Selon les mêmes sources, la famille et ses voisins ont cherché dans tous les cachots de la Mairie de Bujumbura mais en vain.

2- Une personne enlevée en commune Matana, province Bururi

Le 21 avril 2023, vers 15 heures, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Léandre Nkurunziza, policier à la retraite, chef de sécurité à la société CMC-ORASCOM au projet hydroélectrique de Jiji et Murembwe, a été arrêté à son domicile et a été embarqué à bord d'un véhicule par des agents du SNR vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, ces derniers étaient accompagnés par Nelly Eric Ahishakiye, employé de cette société. Ce dernier avait été arrêté le 18 avril 2023 et détenu au cachot de la commune Songa accusé de vol de 20 sacs de ciment au chantier de ladite société.

3- Une femme portée disparue en commune Ntega, province Kirundo

Charlotte Murekatete, âgée de 39 ans, mère de 6 enfants, habitant sur la colline Gisitwe, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo est portée disparue depuis la nuit du 25 avril 2023. Selon des sources sur place, Philippe Ndabakenga, chef de colline adjoint s'est rendu à son domicile vers 20 heures et l'a appelée en lui disant qu'il y avait une femme qui allait accoucher et qu'il fallait l'accompagner à l'hôpital pour l'aider. Depuis ce temps, Charlotte Murekatete n'est plus revenue. Selon les mêmes sources, cette femme était en conflit avec son beau-père qui l'accusait d'avoir ensorcelé son fils.

II.3.3. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrance et autres

1- Un ex-administrateur arrêté en commune Muhuta, province Rumonge

Le 8 avril 2023, Domitille Ntunzwenimana, ex-administrateur de la commune Muhuta, province Rumonge a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Kabezi par des policiers sur un mandat d'arrêt délivré par le parquet de la République de Bujumbura rural. Selon des sources sur place, elle a été accusée de détournement du matériel de construction des écoles de la commune Muhuta lors qu'elle était encore administrateur communal. Selon les mêmes sources, la police a effectué une fouille perquisition et a saisi 150 tôles dans une parcelle qu'elle avait achetée sur la colline Gakungwe, commune Kabezi, province de Bujumbura rural. Des sources administratives ont indiqué que ces tôles faisaient partie d'un lot de matériaux de construction des écoles octroyé par la présidence de la République.

2- Un jugement de flagrance prononcé par le TGI de Muramvya

Le 14 avril 2023, Sauli Ndikumana a été auditionné, dans un procès de flagrance, par le TGI de Muramvya qui l'a condamné ainsi que son épouse Fidélité à une peine de prison à perpétuité et d'une amende de 2.000.000 FBU. Ils ont été accusés d'avoir tué, le 7 avril 2023, vers 2 heures du matin, Sylvère Nsabimana alias Munyana, âgé de 55 ans, sur la colline Muyange, commune et province Muramvya, accompagnés du prénommé Révérien.

3- Un jugement de flagrance prononcé par le TGI Kayanza

Le 23 avril 2023 dans l'après-midi, dans un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné François Hatungimana et Lydie Ndacayisaba, sa mère à une peine de servitude pénale à perpétuité et à payer une somme de 10.000.000 FBU de dédommagement moral à la famille de la victime. Précisons que François Hatungimana, âgé de 38 ans, cultivateur, a été accusé d'avoir tué Siméon Ntirwonga, âgé de 57 ans, commerçant sous la complicité de Lydie Ndacayisaba, sa mère féticheuse, tous vivant sur la colline Kabungo, zone Ngoro, commune Gatara, province Kayanza. Sous la complicité de sa mère, François Hatungimana accusait Siméon d'avoir ensorcelé sa femme, ses enfants et son bétail.

4-Un jugement de flagrance prononcé par le TGI Cibitoke

Le 25 avril 2023, le TGI de Cibitoke a condamné Gaston Karikurubu à 20 ans de servitude pénale et une amende de 1.000.000 FBU de dédommagement familial pour avoir violé, en date du 21 avril 2023, K.K., âgée de 13 ans, écolière à l'ECOFO Rugeregere en classe de 4^{ème} année. Précisons que cette ECOFO se trouve sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke.

4- Un jugement de flagrance prononcé par le TGI Cibitoke

Le 25 avril 2023, le TGI de Cibitoke a condamné Jean Jacques Hitimana à 20 ans de servitude pénale et une amende de 1.000.000 FBU de dédommagement familial sur accusation de viol d'A.N., âgée de 12 ans, écolière en classe de 4^{ème} année à l'ECOFO Rugeregere se trouvant en commune Rugombo, province Cibitoke. Ce viol avait eu lieu, en date du 22 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke. *Cas relaté au point 1.2.3/5-Des violences sexuelles et basées sur le genre, page 14*

5- Un jugement de flagrance prononcé par le TGI Cibitoke

Le 25 avril 2023, le TGI de Cibitoke a condamné Fabien Mandela à 20 ans de servitude pénale et une amende de 1.000.000 FBU de dédommagement familial pour avoir violé, en date du 20 avril 2023, vers 19 heures, C.N., âgée de 15 ans, élève de la 7^{ème} année à l'ECOFO Muhungu se trouvant sur la colline Muhungu, commune Mabayi, province Cibitoke.

Bref et sans être exhaustif, au moins 75 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 3 personnes ont été enlevées au cours du mois d'avril 2023.

II.4. Du contexte social

II.4.1. De la gestion du covid-19

La situation du COVID-19 a été considérablement maîtrisée dans tout le pays. Aucun cas n'a été signalé au cours du mois d'avril dans tout le pays.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois d'Avril 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement de certains faits :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

Le 3 avril 2023, le matin, sur la sous-colline Gisoro, colline Musave, commune et province Kayanza, le corps sans vie d'Olivier Niyonsaba, âgé de 21 ans, a été retrouvé décapité, sur la RN1 passant sur cette sous colline. Selon des sources sur place, tout près de ce corps, il y avait une machette et un sac rempli de farine. Selon les mêmes sources, des habitants de la localité ont entendu des cris d'une personne quelques minutes après le démarrage d'un véhicule qui s'y était arrêté. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été tuée à la machette par un conducteur de camion. Il serait monté dans un camion où il voulait voler un sac de farine. Selon la mère de la victime, son fils pouvait passer 2 mois sans rentrer à la maison. Le corps sans vie a été enterré au cimetière de la sous colline Kamurango par sa famille.

2-Une fille tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 3 avril 2023, vers 21 heures, au quartier Gahahe, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Immaculée Mwaluke Muhemedi Félicité, de nationalité congolaise, âgée de 21 ans, étudiante en 2^{ème} baccalauréat au département du Développement communautaire et service social à l'Université Espoir d'Afrique de Ngagara, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie, agent de Lumicash, a été tuée à coups de couteaux par Jean-Marie Vianney Ndayishimiye alias V-day Lee, originaire de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza. Selon des sources sur place, Jean Marie voulait voler le téléphone de la jeune fille et l'argent qu'elle possédait. Selon ses proches, la victime a succombé sur place. Selon les mêmes sources, le meurtrier a été arrêté et a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi avant d'être transféré au cachot de la commune Kabezi.

3-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mwumba, province Ngozi

Le 6 avril 2023, dans l'après-midi, sur la colline Karungura, commune Mwumba, province Ngozi, le corps sans vie de Gilbert Ndacayisaba, âgé de 47 ans, résidant sur cette colline, gardien des champs a été retrouvé emballé dans un sac. Selon des sources sur place, la victime gardait le champ de maïs appartenant à Pacis Mbaririnde, membre du parti CNL. Selon les mêmes sources, quelques jours avant, Stanislas avait reçu des menaces lui disant d'arrêter de travailler pour des membres du parti

CNL. Franck Ngomanziza, Procureur de la République à Ngozi, a indiqué que des enquêtes ont déjà commencé pour identifier les auteurs et le mobile de ce meurtre.

4-Un corps sans vie retrouvé en commune Mutumba, province Karuzi

Le 6 avril 2023, sur la colline Mutara, zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, le corps sans vie d'Anitha Ndaharambiye, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 32 ans, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus communal, à 200 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, après avoir vendu clandestinement un lopin de terre familial, son mari ainsi que les acheteurs sont partis pour la Tanzanie. Anitha Ndaharambiye s'est alors opposée à cette vente et est ainsi entrée en conflit avec ces nouveaux acquéreurs. Pour des raisons d'enquête, Kankindi, Ndikumugongo, Muringa, femmes des nouveaux acquéreurs et deux frères du mari de la victime ont été arrêtés.

5-Une personne tuée en commune et province Muramvya

Le 7 avril 2023, vers 2 heures du matin, sur la colline Muyange, commune et province Muramvya, Sylvère Nsabimana alias Munyana, âgé de 55 ans, veuf, a été tué décapité à coup de machette par son beau-fils, Sauli Ndikumana, âgé de 32 ans, marié à Fidélité Munezero, âgée de 23 ans, accompagné du prénommé Révérien. Selon des sources sur place, Sylvère Nsabimana dormait quand les 2 malfaiteurs ont défoncé la porte de sa maison. Les voisins ont entendu tardivement les cris de Sylvère et sont intervenus quand il était déjà mort. Selon les mêmes sources, ils ont appréhendé Sauli Ndikumana, gendre de la victime tandis que son complice avait déjà pris le large. Des Imbonerakure de la colline ont blessé le présumé assassin qui a été amené, le lendemain, à l'hôpital de Muramvya où il a été gardé par la police jusqu'au 11 avril, jour de son transfert au cachot de police de Muramvya. Le 14 avril 2023, Sauli Ndikumana a été auditionné, dans un procès de flagrance, par le TGI de Muramvya qui l'a condamné ainsi que Fidélité à une peine de prison à perpétuité et d'une amende de 2.000.000 FBU.

6-Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

Le 7 avril 2023, vers 8 heures, sur la colline Rucunda, commune Rusaka, province Mwaro, le corps sans vie en état de décomposition de Gérard Muderenganya, âgé de 65 ans, a été retrouvé dans la rivière Mubarazi passant en bas de cette colline. Selon des sources sur place, sa famille n'avait plus de ses nouvelles depuis le 29 mars 2023. Selon les mêmes sources, ce corps a été repêché grâce à l'intervention de l'administration accompagnée par la police de la commune Rusaka. Le corps de la victime a été enterré, le même jour, sur la colline Rucunda.

7-Un nouveau-né tué en commune Bisoro, province Mwaro

Le 7 avril 2023, sur la sous-colline Rushanga, colline Gitaramuka, commune Bisoro, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine du marché de « Kuwimpfizi » se trouvant sur cette sous colline. Selon des sources sur place, Evelyne Iradukunda, âgée de 17ans, a été soupçonnée comme mère du nouveau-né car elle avait des traces de sang sur ses habits. Elle a été directement appréhendée par des gens du marché. Selon les mêmes sources, un OPJ communal de Bisoro est arrivé sur les lieux et a interrogé cette fille qui a, par après, avoué avoir mis au monde et jeté le nouveau-né dans une latrine. Cette fille a été amenée au centre de santé pour des soins médicaux et par après, elle a été conduite au cachot communal par l'OPJ.

8-Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

Le 8 avril 2023, vers 7 heures du matin, au Lycée communal Buhiga, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le corps sans vie d'Emmanuel Ntwari, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans, veilleur sur cet établissement, originaire de la colline Mwoya, a été retrouvé allongé devant une porte du bureau du directeur dudit lycée. Selon des sources sur place, sa tête était écrasée. Les auteurs du crime ont d'abord tenté de défoncer la porte du bureau du directeur de cet établissement. Puis, ils sont passés par une fenêtre de derrière et ils ont volé un ordinateur, une imprimante et une photocopieuse.

9-Un orpailleur tué en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans la nuit du 8 au 9 avril 2023, dans la réserve naturelle de la Kibira, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Claude Ndimunzigo, âgé de 30 ans, natif de la colline Kabere, commune Mabayi de la même province a été fusillé par des militaires qui assurent la sécurité de la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ces militaires ont blessé à trois coups de balle, au niveau de la jambe droite, Jean Jacques Nahimana, âgé de 29 ans, orpailleur natif de la colline Gitukura de la même commune. Ce dernier a été transporté par des Imbonerakure à l'hôpital de Mabayi et il a été gardé par des policiers. Claude Ndimunzigo a été enterré, dans cette même réserve naturelle de la Kibira, par des membres de la milice Imbonerakure, sur l'ordre de l'administrateur communal de Mabayi, Nicodème Ndahabonyimana. Ces victimes faisaient partie des 17 coopératives d'extraction des minerais d'or qui n'ont pas de licence d'exploitation et qui travaillent clandestinement. Précisons que seules 4 coopératives sur 21 ont le droit d'extraire de l'or.

10-Un corps sans vie retrouvé en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Le 9 avril 2023, à l'endroit appelé Kwipera, tout près du bar Havana, sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, le corps sans vie du prénommé Ismaël a été retrouvé avec des blessures au niveau de la gorge. Selon des sources sur place, le 8 avril 2023, vers 20 heures, la victime jouait au mancala avec Joseph Ndayizeye, patron de ce bar, membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Ismaël a été enterré au cimetière de Kavumu le 9 avril 2023 sur l'ordre de la police du poste de la zone Muyira. Selon des sources sur place, sa famille n'a pas été avisée de cet enterrement.

11-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 9 avril 2023, au quartier 4, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans des immondices. Selon des sources, ce nouveau-né avait été jeté par sa mère Evelyne Ndayisaba, travailleuse domestique après l'avoir mis au monde. Selon les mêmes sources, les employeurs d'Evelyne Ndayisaba ont alerté la police et un OPJ de la zone Ngagara s'est rendu sur les lieux pour faire le constat. Cette fille a été recherchée et elle a été arrêtée le 11 avril 2023 vers 15 heures en zone Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Evelyne a directement été conduite au cachot de la zone Ngagara.

12-Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 9 avril 2023 vers 15 heures, au stade communal de Bugenyuzi, sur la colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un prénommé Siméon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans, a été tué piétiné par des spectateurs d'un match de football. Selon des sources sur place, à la 15^{ème} minute de la deuxième partie du match, des joueurs des équipes communales de Gihogazi et de Bugenyuzi,

se sont battus à coup de poing entraînant une débâcle généralisée entre des joueurs et leurs spectateurs. Siméon a été renversé et a été piétiné avant de mourir sur place. Pour des raisons d'enquête, trois personnes dont Marc, assistant de l'arbitre de Gihogazi et Elysée, joueur de Gihogazi, ont été arrêtées et conduits au cachot de la commune Bugenyuzi par des policiers du commissariat provincial de Karuzi.

13-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en province Gitega

Le 10 avril 2023, vers 16 heures, dans la rivière Mubarazi, sur la colline Gitongo, commune Mutaho, province Gitega, un corps sans vie et en état de décomposition d'un homme non identifié a été retrouvé à 100 mètres du pont de la RN15. Selon des sources sur place, des travailleurs de l'ISABU Murongwe qui ont vu ce cadavre en premier lieu ont alerté la police et l'administration communale de Mutaho. Selon les mêmes sources, ces autorités ont retiré le corps de cette eau vers 18 heures, l'ont embarqué dans une ambulance et l'ont transporté à la morgue de l'Hôpital du district sanitaire de Mutaho.

14-Un corps sans vie d'une femme enceinte retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 11 avril 2023, vers 9 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme enceinte non identifiée a été retrouvé emballé dans 2 sacs, dans la rivière Ndurumu qui passe au pied de cette colline. Selon des sources sur place, ce corps sans vie a été enterré vers 15 heures sur la même colline par la population sur l'ordre de l'administrateur communal de Bugenyuzi, Jacques Mucovera. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier la victime, les auteurs et les mobiles de cet assassinat.

15-Une personne tuée dans la commune Muha, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 11 au 12 avril 2023, dans la prison centrale de Mpimba située dans la zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, un prisonnier a été tué par des policiers qui gardaient la prison. Selon des sources sur place, la victime aurait été tuée après son arrestation au moment où elle tentait de s'évader.

16-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Le 13 avril 2023, vers 10 heures, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été retrouvé par des passants tout près du campus universitaire de Kamenge. Selon des sources sur place, la police de la protection civile accompagnée par des agents de la Croix Rouge ont évacué ce corps vers la morgue de l'Hôpital Militaire de Kamenge.

17-Un homme tué en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 13 avril 2023, dans l'après-midi, au bord de la rivière Rusizi, sur la colline de Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, Elias Ntamavyariro, âgé de 61 ans, originaire de la colline Munyika I, commune Rugombo, cultivateur de riz et orpailleur dans le groupement Itara Luvungi dans la plaine de la Rusizi, en territoire d'Uvira en RDC, a été tué décapité par 2 Imbonerakure dont le nommé Niyonzima alias Kicwa Panya, natif de la colline Mparambo I, commune Rugombo. Selon des sources sur place, ils lui ont pris une somme de 300.000.000 de FBU. Elias Ntamavyariro était accompagné par un ressortissant congolais qui a pu s'échapper. Selon les mêmes sources Elias Ntamavyariro a été enterré sur place sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune de Rugombo.

18-Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega

Le 14 avril 2023, le matin, sur la colline Kibuga, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une vallée, par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, ce corps avait des blessures au niveau de la tête et du visage. Audace Havyarimana, chef de colline Kibuga et son collègue de la colline Murayi, Déo Ndayishimiye se sont rendus sur les lieux. Arrivés à cet endroit, ils ont appelé le chef de zone Anatole Bizimana pour lui annoncer le cas. Selon les mêmes sources, ce cadavre avait été jeté à cet endroit pour fausser des enquêtes.

19-Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 16 avril 2023, vers 19 heures, sur la colline Mugoboka, zone Masabo, commune Bugenyuzi, province Karuzi, le nommé Havyarimana, vendeur d'arachides, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 56 ans, a été tué par Bushwati, membre du même parti, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, Bushwati est allé acheter des arachides de 200 FBU au marché de Bugenyuzi chez Havyarimana et il lui a donné 500 FBU. Selon les mêmes sources, Bushwati a réclamé 300 FBU qui restaient mais il n'a pas été remboursé et il est rentré vers 16 heures pour chercher une machette. Bushwati a tendu une embuscade dans un champ de haricots de la même colline où il a attaqué Havyarimana, à coups de machette, avant de s'enfuir. Il a été arrêté le 17 avril 2023 sur la colline Rusi, commune Shombo et a été conduit au cachot de la commune Bugenyuzi tandis que la victime a été enterrée le même jour.

20-Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Giteranyi, province Muyinga

Le 16 avril 2023, le soir, sur la colline Tura, commune Giteranyi, province Muyinga, Samuel Rukundo, membre du parti CNDD-FDD a été tué à coup de couteaux par Silas Rwemera, membre du même parti. Selon des sources sur place, Silas Rwemera a trouvé Samuel Rukundo en train de causer avec sa femme et l'a poignardé en l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec elle. L'auteur du meurtre a été arrêté et conduit au cachot de la PJ Muyinga par la police.

21-Un nouveau-né tué en commune Matongo, province Kayanza

Le 17 avril 2023, vers 10 heures, sur la colline Kinyovu, zone Kabuye commune Matongo, province Kayanza, un nouveau-né a été retrouvé mort dans une toilette. Selon des sources sur place, Violette Nduwayezu, âgée de 22 ans, cultivatrice, a mis au monde et a jeté son enfant dans une toilette. Selon la mère de violette, elle a entendu l'enfant pleurer dans la toilette et a crié au secours. Des voisins qui sont intervenus ont trouvé l'enfant déjà mort. Selon les mêmes sources, cette fille a été arrêtée et conduite au cachot de la commune Matongo avant d'être transférée au cachot de la PJ de Kayanza.

22-Un homme tué en commune et province Bururi

Le 18 avril 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Nanira, colline Nyavyamo, commune et province Bururi, Egide Nkuriyngoma, âgé de 33 ans, cuisinier au Lycée Bururi, a été tué décapité à coup de machette par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la police a indiqué les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs et les mobiles de ce crime.

23-Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Musongati, province Rutana

Dans la matinée du 18 avril 2023, vers 8 heures, sur la colline Giheta, zone et commune Musongati, province Rutana, un corps sans vie d'une fillette non identifié a été retrouvé au bord de la rivière Nyamabuye passant au pied de cette colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures au niveau de la gorge. Selon les mêmes sources, ce corps a été évacué vers la morgue de l'Hôpital Musongati.

24-Trois corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Le 18 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 3 corps sans vie portant des uniformes de l'armée congolaise ont été retrouvés par des militaires gardant la forêt de la Kibira. Selon des sources sur place, ces corps sans vie avaient été transpercés par plusieurs balles et étaient ligotés. Selon les mêmes sources, ces corps gisaient dans du sang. Ces militaires ont alerté l'administrateur de la commune Bukinanyana, Christian Nkurikiye et ce dernier a donné l'ordre de les enterrer. Selon les mêmes sources, ces corps ont été enterrés le même jour vers 18 heures, sur le lieu de cette découverte macabre, par des Imbonerakure accompagnés par des militaires.

25-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

Le 19 avril 2023, vers 8 heures, sur la colline Muzima, zone Mwenga, commune et province Bururi, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été retrouvé sur la sous-colline Rubanga. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré, le même jour, par la population, sur l'ordre de l'administration locale. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier la victime et les auteurs.

26-Deux corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 22 avril 2023, vers 16 heures, au bord de la rivière Rusizi, sur la 1^{ère} transversale, colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, 2 corps sans vie et en état de décomposition d'hommes non identifiés portant des uniformes de l'Armée Burundaise ont été retrouvés par des pêcheurs exerçant ce métier dans la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces pêcheurs ont alerté des militaires qui gardent la frontière qui ont leur position sur la 1^{ère} transversale, colline Ruhagarika, commune Buganda. Selon les mêmes sources, ces corps ont été enterrés directement, par des membres de la milice Imbonerakure, sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda.

27-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Kirundo

Le 23 avril 2023, en commune et province Kirundo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé sur la colline Bugera. Ce corps présentait des blessures au niveau du cou. Selon des sources sur place, après avoir constaté que Joséphine Nibigira n'était plus enceinte, des administratifs collinaires ont envoyé des femmes leaders collinaires pour mener des enquêtes auprès de cette femme. Cette dernière a avoué avoir égorgé son enfant la veille et avoir caché son cadavre dans une marmite. Joséphine Nibigira a indiqué qu'elle avait peur de son mari car l'enfant ne lui appartenait pas. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot du parquet de Kirundo.

28-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Gitega

Le 23 avril 2023, vers 6 heures du matin, dans une vallée séparant les collines Mahonda et Rukoba de la commune et province Gitega, le corps sans vie d'Egide Ntaonzoba, âgé de 35 ans a été retrouvé par des gens qui se rendaient à l'Eglise. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures au niveau de la tête et de la gorge. Selon les mêmes sources, vers 8 heures, Modeste Ngendakumana, chef de colline Rukoba a informé ce cas à l'administrateur communal de Gitega, Docteur Jacques Nduwimana. Selon les mêmes sources, celui-ci a donné l'ordre au chef de colline Rukoba d'organiser l'enterrement. Aucune enquête n'a été faite pour identifier la victime ou les auteurs du crime.

29-Une personne tuée en commune Gatara, province Kayanza

Le 23 avril 2023, le matin, sur la colline Kabungo, zone Ngoro, commune Gatara, province Kayanza, Siméon Ntirwonza, âgé de 57 ans, père de 9 enfants, commerçant, a été tué à coup de machette au niveau de la tête et à coups de poignard au niveau du ventre et de la poitrine par François Hatungimana, âgé de 38 ans, cultivateur de la même localité. Selon des sources sur place, avec la complicité de Lydia Ndacayisaba, sa mère féticheuse, François Hatungimana accusait Siméon d'avoir ensorcelé sa femme, ses enfants et son bétail. Ntirwonza Siméon a été enterré, le jour même, au cimetière de la colline Kabungo.

30-Un corps sans vie retrouvé en commune Gihogazi, province Karuzi

Le 25 avril 2023, vers 8 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, le corps sans vie de la nommée Gakobwa, âgée de 82 ans, a été retrouvé dans un champ de haricots tout près de son domicile. Selon des sources sur place, son corps présentait des blessures au niveau de la tête et du cou. Selon les mêmes sources, la victime avait vendu une partie de sa propriété pour un montant de 700.000 FBU, le 23 avril 2023. Ses quatre fils Nduwayo, Serges, Jacob et Elie ont été arrêtés et conduits au cachot communal de la police de Gihogazi pour des raisons d'enquête.

31-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rutana

Le 25 avril 2023, sur la colline et zone Gitaba, commune et province Rutana, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe masculin a été retrouvé dans une toilette. Selon des sources sur place, l'enfant avait été jeté après avoir été mis au monde par Jeannette Nibigira, âgée de 19 ans, élève à l'ECOFO Gitaba. Après avoir constaté que leur fille avait mis au monde, ses parents lui ont demandé où se trouvait l'enfant mais aucune réponse claire n'a été donnée. Par après, ils ont appris que l'enfant avait été jeté dans la toilette. Selon les mêmes sources, la fille a été arrêtée et conduite par la police au cachot du commissariat communal de Rutana pour des raisons d'enquête.

32-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rumonge

Le 27 avril 2023, vers 16 heures, au quartier Kanyenkoko, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un garçon non identifié a été retrouvé au bord du lac Tanganyika. Selon des sources sur place, la victime résidait au quartier Urbain. L'administration a dit que cet enfant est mort noyé ; ce que la population environnante n'a cessé de réfuter.

33-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

Dans la matinée du 28 avril 2023, sur la colline Gatunguru, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le corps sans vie de Happy Ndikumana, âgée de 5 ans, a été retrouvé dans un champ de manioc non loin de la polyclinique dénommée Muhuza, tout près de la rivière Gatunguru passant dans cette localité. Selon des sources sur place, Elias Ciza qui était en conflit foncier avec les parents de l'enfant a été soupçonné de l'avoir tué après l'avoir enlevé dans la mi-journée du 27 avril 2023. Selon les mêmes sources, son corps avait du sang au niveau de ses parties génitales et un lacet d'une chaussure se trouvait autour du cou. Un des administratifs à la base a indiqué que les parents de l'enfant Jean Ndikumana et Jeanine Ndayisenga ainsi qu'Elias Ciza ont été arrêtés et conduits au cachot communal de Mutimbuzi pour des raisons d'enquête.

34-Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 30 avril 2023, vers 16 heures, sur la sous-colline Ruyenzi, colline Muhungu, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, le corps sans vie et en état de décomposition de Sandrine Nkuzimana, âgée de 25 ans, diplômée du post-fondamental, native de la sous-colline Kirehe, colline Muhungu, a été retrouvé dans la brousse par des femmes qui cherchaient du bois de chauffage. Selon des sources sur place, le 22 avril 2023, Sandrine était partie avec Jean Claude Mfitimana, originaire de la colline Gitukura de la même commune mais elle n'était pas rentrée à la maison. Après 3 jours sans nouvelles d'elle, Jean Claude a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Mabayi pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, le cadavre a été enterré sur place par la population, sur l'ordre de Nicodème Ndahabonyimana, administrateur de la commune Mabayi.

Bref et sans être exhaustif, au moins 37 personnes ont été tuées et 21 autres blessées au cours du mois d'Avril 2023

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	3	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Bururi	0	0	0	0	0	2	0	0	2	1	2	3
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	1	0	0	0	1	3	0	0	6	0	8	3
Gitega	0	0	0	0	0	2	0	0	3	0	3	2
Karusi	0	0	0	0	1	1	0	0	5	0	6	1
Kayanza	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	3	2
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Ngozi	0	0	0	0	0	6	0	0	1	0	1	6
Rumonge	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	1	3
Rutana	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	2	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	1	0	1	0	12	19	0	0	23	2	37	21

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois d'Avril 2023, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici le déroulement des faits pour 8 cas identifiés :

1- Un jeune homme torturé en commune Matana, province Bururi

Le 1^{er} avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Butwe, commune Matana, province Bururi, un jeune homme prénommé Elie, âgé d'environ 22 ans, a été battu à coups de poings par 3 membres de la milice Imbonerakure dont Samuel, gérant du marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a perdu connaissance et a été trouvée agonisant par l'honorable Bosco qui passait. Ce dernier l'a évacué vers l'hôpital de Matana. Les auteurs du forfait n'ont jamais été inquiétés.

2- Cinq membres du parti CNL torturés en commune et province Ngozi

Le 5 avril 2023, sur la colline Gahwazi, commune et province Ngozi, Emmanuel Niyongabire, Ildéphonse Minani, Thierry Bigirimana, Jean Paul Bahati et Gérard Ntunzwenimana, tous membres du parti CNL ont été tabassés et arrêtés par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de planter des bananiers au bord de la route sur laquelle Honorable Agathon Rwasa, président dudit parti devait passer pour rencontrer des responsables de ce parti dans cette province. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés le même jour grâce au plaidoyer des responsables de ce parti qui ont contacté le Commissaire provincial de police et le Procureur de la République à Ngozi.

3- Un chef de zone torturé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 5 avril 2023, vers 19 heures, au marché de Bugenyuzi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Thomas Itangishaka, chef de zone et membre du parti CNDD-FDD a été tabassé et blessé au niveau de l'œil droit par Aaron Ndayizeye (âgé de 26 ans), Bruno Niyomwungere (âgé de 32 ans) et le nommé Rukundo (âgé de 41 ans), tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils étaient dans un bar appartenant à Waziri quand ils l'ont battu. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont cassé sa moto. Ces auteurs de torture ont été arrêtés par la police et conduits au cachot pour des raisons d'enquête.

4- Une personne torturée en commune et province Kayanza

Le 18 avril 2023, sur la colline Kibingo, zone Murima, commune et province Kayanza, le nommé Rudahusha, âgé de 49 ans, marié a été tabassé par des habitants sur l'ordre du prénommé Thaddée, chef de cette colline. Selon des sources sur place, cet homme a été accusé de sorcellerie par ces habitants de la colline Kibingo. Ce chef de colline Kibingo avait ordonné aux habitants de le brûler après l'avoir battu. Adrien Nyandwi, chef de zone Murima est intervenu en empêchant la population de le tuer. Thaddée a été arrêté et conduit au cachot du commissariat Kayanza. Rudahusha a été évacué vers le CDS Murima où il a été hospitalisé.

a mis en forme : Interligne : simple

a mis en forme : Interligne : simple

a mis en forme : Espace Après : 0 pt

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois d'Avril 2023, sept cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 1^{er} avril 2023, en commune et province Rumonge, C. D., âgée de 21 ans, travailleuse domestique, a été violée par son voisin, Geriade Ndayishimiye, marié, enseignant. Selon des sources sur place, l'enseignant était allé prendre des aliments pour ses porcs à la maison où travaille la victime et comme la fille était seule, il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Buruhukiro pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge, le 5 avril 2023.

2- Une fille violée en commune et province Ngozi

Le 10 avril 2023, sur la colline Mirango, zone Mivo, commune et province Ngozi, C.N., âgée de 16 ans, a été violée par son père, Dieudonné Habonimana, âgé de 36 ans. Dieudonné Habonimana a appelé sa fille dans sa chambre avant de la violer. Selon des sources sur place, la mère de l'enfant était à l'hôpital pour accoucher. Le violeur a été conduit par la population à la PJ de Ngozi mais il a été relâché 2 jours après. Selon les mêmes sources, en date du 19 avril 2023, Dieudonné Habonimana a été arrêté à nouveau et conduit au cachot de la PJ sur mandat délivré par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Ngozi.

3- Une fille violée en commune Songa, province Bururi

Le 12 avril 2023, sur la colline Muheka, commune Songa, province Bururi, T.N., âgée de 18 ans, a été violée par Ismaïl Ninganze, âgée de 34 ans, marié et père de 4 enfants, maçon du projet hydroélectrique de Jiji et Mulembwe. Selon des sources sur place, la victime a porté plainte auprès des autorités dudit projet qui ont résilié le contrat d'Ismaïl. Selon les mêmes sources, le violeur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Songa.

4- Une fillette violée en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 20 avril 2023, vers 19 heures, sur la colline Muhungu, commune Mabayi, province Cibitoke, C.N., âgée de 15 ans, élève de la 7^{ème} année à l'ECOFO Muhungu, a été violée par Fabien Mandela, âgé de 34 ans, dans une brousse et à moins de 500 mètres du domicile de la victime. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot pour des raisons d'enquête. Le 25 avril 2023, le TGI de Cibitoke a condamné Fabien Mandela à 20 ans de servitude pénale et une amende de 1.000.000 FBU de dédommagement familial.

a mis en forme : Interligne : simple

a mis en forme : Interligne : simple

a mis en forme : Interligne : simple

a mis en forme : Espace Après : 0 pt, Interligne : simple

5- Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 21 avril 2023, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, K.K., âgée de 13 ans, écolière à l'ECOFO Rugeregere en classe de 4^{ème} année a été violée par Gaston Karikurubu, âgé de 28 ans, dans la maison de l'auteur. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. Le 25 avril 2023, le TGI de Cibitoke a condamné Gaston Karikurubu à 20 ans de servitude pénale et une amende de 1.000.000 FBU de dédommagement familial.

6- Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 22 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, A.N., âgée de 12 ans, écolière en classe de 4^{ème} année à l'ECOFO Rugeregere, a été violée par Jean Jacques Hitimana, âgé de 31 ans, natif de la colline Kagazi, dans une maison en cours de construction au cours d'une forte pluie. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour une assistance médicale. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot. Le 25 avril 2023, le TGI de Cibitoke a condamné Jean Jacques Hitimana à 20 ans de servitude pénale et une amende de 1.000.000 FBU de dédommagement familial.

7- Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

Le 22 avril 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyamagana, commune Bugendana, province Gitega, D.K, âgée de 7 ans, écolière à l'ECOFO Cari a été violée, à son domicile, par son père, Louis Ndorimana, âgé de 65 ans. Selon des sources sur place, l'enfant était seul avec son père à la maison car sa mère est mariée avec un autre homme. D'après l'OPJ Serges Manirakiza, l'enfant a indiqué en pleurant que son père ne cessait pas de la forcer à faire des relations sexuelles. La victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, le 23 avril 2023, l'auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugendana.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Aperçu général de la situation carcérale au mois d'Avril 2023.

La population pénitentiaire est de 11.937 détenus + 102 nourrissons = 12.039
Le total des prévenus est de 6.341 adultes + 21 mineurs = 6.362
Le total des condamnés est de 5.437 adultes + 138 mineurs = 5.575

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois d'avril 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée une triste réalité comme elle était tout au long des mois précédents.

En effet, la population pénitentiaire était, au 26 janvier 2023, de 12.393 personnes et au 28 février, elle était de 12.561 et à la fin de mars 2023, elle était de 12.056 personnes et à la fin d'avril 2023, elle de 11.937 personnes. Ces chiffres montrent qu'il y a une légère baisse de la population carcérale. Même si elle n'est pas significative. Cela signifie qu'au cours de ce mois, le nombre des personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement dans des prisons a diminué par rapport aux mois précédents. Il faudrait donc que les Imbonerakure et les agents du SNR qui sont pointés du doigt par la population comme étant des auteurs de cette barbarie continuent à être sensibilisés pour couper court avec ces actes.

En ce qui concerne l'occupation des maisons pénitentiaires, nous constatons que, sur 11 maisons de détention et 2 centres de rééducation que compte notre pays, 3 seulement ont des taux d'occupation inférieurs à 100%. Il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes qui a un taux d'occupation de 78,80% et le CMCL de Rumonge qui a 81,94% et le CMCL de Ruyigi qui a un taux de 94,44%. Ici aussi, il y a une diminution car, le mois passé, le CMCL de Ruyigi avait dépassé la barre de 100%.

Cela étant dit, dans les 11 milieux carcéraux, les taux d'occupation sont dramatiques surtout dans 6 milieux carcéraux que nous avons toujours mentionnés dans nos rapports mensuels précédents. Pire encore, ils se sont toujours positionnés de la même façon. Il s'agit de : Muramvya (823,00%), Mpimba (530,88%), Ngozi-Hommes (377,50%), Gitega (342,25%), Ruyigi (245,67%) et Bubanza (235,00%). Ces 6 établissements pénitentiaires restent avec des taux d'occupation les plus dramatiques du pays avec comme conséquences la promiscuité et la détérioration des conditions de vie des prisonniers. Il est donc souhaitable que les diminutions en termes d'effectifs de prévenus et de condamnés que nous avons mentionnées ci-haut se remarquent dans ces établissements et cela amènera des améliorations considérables au niveau de l'espace vital.

... .. /

VI.2. Tableau de la situation carcérale au 28 avril 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	470	163	7	274	26							4	2	235,00
Bururi	250	150	207	13	115	15							2		140,00
Gitega	400	1369	622	51	614	82							9	6	342,25
Mpimba	800	4247	3242	230	755	20							12	16	530,88
Muramvya	100	823	286	31	473	33							6	3	823,00
Muyinga	300	519	128	13	341	37							7		173,00
Ngozi (F)	250	197		65		100		6		26			14	9	78,80
Ngozi (H)	400	1510	502		1008										377,50
Rumonge	800	1055	324	14	682	35							3	1	131,88
Rutana	350	533	182	15	322	14							1	2	152,29
Ruyigi	300	737	229	17	456	35							4	1	245,67
CMCL Ruyigi	72	68					8		60						94,44
CMCL Rumonge	72	59					7		52						81,94
TOTALUX	4294	11 937	5 885	456	5 040	397	15	6	112	26	-	-	62	40	277,99
			5 885+456		5 040+397		15+6		112+26				62+40		
			=6 341		=5 437		=21		=138				=102		

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi au vu et au su de tout le monde et le nombre de victimes augmente du jour au lendemain. Le gouvernement quant à lui, n'agit pas pour mener des enquêtes qui devraient permettre d'identifier les auteurs afin qu'ils soient sanctionnés conformément à la loi. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régi par des lois claires.

Ainsi, au moins 37 personnes ont été tuées, 21 ont été blessées, 75 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées, 8 personnes ont subi des actes de tortures et 7 personnes ont été victimes de VSBG au cours du mois d'avril 2023.

La situation reste telle au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Même celles qui sont relaxées sont arrêtées à nouveau quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR.

A travers le présent rapport, l'APRODH salue cependant la mise en application de la mesure prise par le ministère ayant la justice dans ses attributions, de libérer 148 prisonniers de la prison de Ngozi qui ont purgé le quart de leur peine et ou qui ont commis des infractions mineures. Elle encourage les responsables de ce ministère à faire de la sorte dans d'autres prisons car cela désengorgerait ces milieux carcéraux et contribuerait à améliorer les conditions de détention.

Toutefois, il est évident que la situation des droits de l'homme au Burundi se détériore au jour le jour. C'est pourquoi, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

• *Au gouvernement du Burundi, de :*

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires, sources du gonflement des effectifs dans les établissements pénitentiaires.
- ✓ Réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

• *Aux PTF, de :*

- ✓ Renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ Financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine

• *A la population, de :*

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.
- ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains.

F I N ***** F I N ***** F I N